

Mon auto partagée



Économique

Partager les frais du véhicule.



Convivial

Créer un lien de confiance entre les participants.



Flexible

S'adapter aux besoins de chacun.



Écologique

Contribuer à limiter le nombre de voitures en circulation.

C'est quoi ?

Le service public d'autopartage mis en place par le SMTC-AC propose la **mise en commun d'un véhicule particulier entre plusieurs personnes** qui ont préalablement défini ses conditions d'utilisation.

Pour qui ?

- Je suis titulaire du permis mais ne possède pas de voiture,
- J'ai besoin d'un véhicule ponctuellement,
- Je souhaite partager mon véhicule.

Pour quoi ?

«Mon auto partagée» c'est bénéficier **gratuitement** :

- d'une aide pour trouver des personnes avec qui partager un véhicule,
- d'une assurance adaptée et prise en charge par le SMTC-AC, évitant tout malus en cas d'accident,
- d'un accompagnement et de conseils personnalisés.



Covoiturage Auvergne

33 rue de Vertaizon
63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 90 47 93 ou 06 01 32 97 67
contact@covoiturageauvergne.net



Dispositif mis en oeuvre par le **SMTC-AC** sur son ressort territorial.
Communes de Clermont Auvergne
Métropole, Mur-sur-Allier et
Pérignat-Es-Allier.

Je m'organise entre voisins/collègues.

Inscrivez vos coordonnées pour trouver votre autopartageur (nom, prénom, emprunteur ou propriétaire proposant, téléphone, courriel...)